

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2174

5 septembre 2013

SOMMAIRE

Asia Wood Furnitures S.A.	104307	Explotravel Consulting s.à r.l.	104309
ASTER Caesar S.à r.l.	104322	Facto S.A.	104312
Beethoven HoldCo S.à r.l.	104339	Faduval Capital S.à r.l.	104312
BMO Finance Company IV	104330	Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	104311
Brasseur Mgmt S.à r.l.	104347	Fashion by Onix, s.à r.l.	104312
Bristol (Luxembourg), Sàrl	104349	F&C Management Luxembourg S.A.	104310
EGO Luxembourg, S. à r.l.	104306	Fenlux S.à r.l.	104316
EHHS et MATSUI, S.e.n.c.	104306	Fiberman Management S.à r.l.	104311
Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	104306	Ficama S.A.	104316
Encore + Bergkirchen S.à r.l.	104306	Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l.	104311
Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wer-		Fiduciaire WBM	104311
sant & Fils s.à r.l.	104306	Fimalac Développement	104314
Enveos Sàrl	104309	Financière Prooftag S.A.	104315
EOF Germany S.à r.l.	104314	Fineximmo	104315
Erdec Finance S.A.	104308	Finex.lu S.A. Soparfi	104315
Eren S.A.	104309	FinForce	104312
Espera Productions Sàrl	104309	First Baltic Property S.A.	104312
Estrella S.A.	104308	Florida Real Estate Investments S.A.	104316
Ets. MARCO FELTEN, orthopédie techni-		Fondation Chrëschte mam Sahel - Chré-	
que	104307	tiens pour le Sahel	104315
EUR Fixed Income Opportunities Fund		Fortum L.A.M. SNC	104314
S.A., SICAV-FIS	104352	Fortum Meter Lease Norway SNC	104314
EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A.,		Fortum Meter Lease SNC	104313
SICAV-FIS	104352	Franship Offshore SA	104313
Eurofins Water Testing LUX	104307	Franship Offshore SA	104313
European Commodity Clearing Luxem-		Fun Car Rentals S.à r.l.	104311
bourg S.à r.l.	104307	Funds For Good S.A.	104316
European Hotel Venture S.C.A.	104310	Galeo Luxembourg S.A.	104316
European Meridien S.A.	104308	Gandria Holding S.A.	104317
Evolution Plasturgie s.à r.l.	104310	General Oriental (Services) Limited	104352
Exile Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	104308	Interiors Services S.A.	104313
Exmar Offshore Services S.A.	104309	UPX International S.à r.l.	104317
Exmar Offshore Services S.A.	104310		

Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.319.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66781 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097740/10.

(130118977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Encore + Bergkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.227.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097741/10.

(130119287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wersant & Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.963.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097743/10.

(130118467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.680.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013097764/13.

(130118850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

EHHS et MATSUI, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013097765/11.

(130119167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.379.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097749/10.

(130119483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eurofins Water Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 164.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097755/10.

(130119301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

European Commodity Clearing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.195.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097756/10.

(130118422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 11 juillet 2013 que:

- 1) L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Monsieur Robert MIMOUN de sa fonction d'administrateur.
- 2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur révoqué, Monsieur Dominique CLICHEROUX, né le 05/06/1954 à Bruxelles, demeurant au 11, Square Leurquin, B-1300 Wavre, à la fonction d'administrateur.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social le 11 juillet 2013, que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Olivier LEG, demeurant à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013097526/24.

(130119171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Exile Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.631.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Avec effet au 7 novembre 2012, l'associé unique a décidé de:

- révoquer M. Darren Moulds, né à Saskatoon (Canada), le 18 janvier 1976, demeurant au Apt 704 433 11 Avenue SE, Calgary, Alberta T2G 0C7 (Canada), de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 7 novembre 2012;

- accepter la nomination de M. Olapade Durotoye, né à Okemesi-Ekiti (Nigeria), le 7 mars 1966, demeurant professionnellement au 7th Floor, 2, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria. comme gérant de classe A de la Société et pour une durée indéterminée;

- accepter la nomination de Mr. Adeola Ogunsemi, né à Lagos (Nigeria), le 28 septembre 1972, demeurant professionnellement au 7th Floor, 2, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria, comme gérant de catégorie B de la Société et pour une durée indéterminée.

De plus, il est à noter que l'associé unique de la Société a changé de dénomination de Exile Resources Inc. à Oando Energy Resources Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013097761/24.

(130119230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Estrella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.449.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013097783/10.

(130119454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Erdec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097777/10.

(130119447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

European Meridien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097789/10.

(130118236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Enveos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 35, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

M. Jakub ANISKO

Gérant

Référence de publication: 2013097771/12.

(130119441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Exmar Offshore Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 4 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de VGD Experts-Comptables SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur - L - 1258 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B.53.981 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013097795/12.

(130118265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097780/10.

(130119499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Espera Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.
R.C.S. Luxembourg B 57.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013097781/10.

(130118490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Explotravel Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.608.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097797/10.

(130119395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

—
Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 juin 2013:

- reconnaissance de la démission de Mme Victoria Hall, Mr Richard Pinnock et Mr Guillaume, Eloi, Théomède Spinner en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Mr Emmanuel Lefebvre, né le 3 juin 1974 à Paris (France) demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- nomination de Mr Antonello De Filippo, né le 11 février 1976 à Isernia (Italie) demeurant professionnellement au 21 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- nomination de Mr Barry Hindmarch, né le 4 octobre 1968 à Liverpool (United Kingdom) demeurant professionnellement au 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mr Emmanuel Lefebvre, Mr Antonello De Filippo et Mr Barry Hindmarch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Hotel Venture S.C.A.

Référence de publication: 2013097788/23.

(130118812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Evolution Plasturgie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 137.466.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097792/10.

(130119143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Exmar Offshore Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013097794/11.

(130118264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

F&C Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.163.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097799/10.

(130118819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097801/10.

(130119373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.375,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097805/10.

(130119308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fun Car Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 99.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097820/10.

(130119318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fiduciaire Comptable B + C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 128.554.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013097806/11.

(130118576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fiduciaire WBM, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013097807/13.

(130119351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

FinForce, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013097812/11.

(130118266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Messieurs Janis VISBULIS et Voldemars SPRUZS ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la Société en date du 28 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

First Baltic Property S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013097813/13.

(130119410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Facto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.204.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097822/10.

(130119418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fadual Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.627.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fadual Capital S.à r.l.

Référence de publication: 2013097823/10.

(130119357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fashion by Onix, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 155, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.353.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097824/10.

(130119234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue extraordinairement le 4 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que Commissaire de VGD Experts-Comptables SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur - L - 1258 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B.53.981 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013097819/12.

(130118268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013097818/11.

(130118267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fortum Meter Lease SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.234.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fortum Meter Lease SNC

Gunnar G. Lindquist / Luc Oscar A. Schelkens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097817/13.

(130119575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Interiors Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.010.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2013 que:

- Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né à Lecce (Italie) le 20 février 1981 et demeurant professionnellement au 8 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Herman MOORS, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sarl, (Rcsl B 156455) ayant son siège au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire en remplacement de SER.COM S.à r.l., commissaire démissionnaire.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Le siège social est transféré au 8 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097980/18.

(130119403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.406.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fortum L.A.M. SNC

Paivi Pesola / Luc Oscar A. Schelkens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097815/13.

(130119556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fortum Meter Lease Norway SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Fortum Meter Lease Norway SNC

Gunnar G. Lindquist / Luc Oscar A. Schelkens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097816/13.

(130119563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juin 2013

Est nommé administrateur de catégorie A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Jacques TOUPAS, contrôleur de gestion, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, F-75007 Paris, France.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097833/14.

(130119333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

EOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.457.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EOF Soparfi A S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097772/14.

(130119180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 29, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg G 131.

—
Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 10 juin 2013

Les administrateurs de la fondation susvisée réunis en conseil d'administration, ont pris en date du 10 juin 2013 la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur Emile RAUCHS, demeurant à L-8055 Bertrange, 157, rue de Dippach, de son mandat de membre du conseil d'administration.

Pour extrait conforme,
Windhof, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097843/14.

(130119383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fineximmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.600.

—
Société anonyme fondée le 22 septembre 2011 et publication parue dans le Mémorial C- N° 2757.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013097840/13.

(130119104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.705.

—
Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 décembre 2012 pour être déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013097839/12.

(130119214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Financière Prooftag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.284.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de FINANCIERE PROOFTAG S.A., tenue extraordinairement le 24 juin 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée confirme que l'adresse de Monsieur Clément Kaiser est désormais la suivante: 321 Chemin des Ca-bouillous, Le Carreyrat, F-82000 MONTAUBAN (France).

Pour extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013097838/15.

(130119475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Funds For Good S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 156.449.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 19 juin 2013, lors de la réunion du conseil d'Administration de la société Funds For Good s.a..

- Le siège social est transféré du 34a, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au 56, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Funds for Good s.a.

Signature

Référence de publication: 2013097845/14.

(130119043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Florida Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.967.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Florida Real Estate Investments S.A.

Référence de publication: 2013097842/10.

(130119398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9913 Troisvierges, 18, Cité Emile Schmitz.
R.C.S. Luxembourg B 159.713.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097827/10.

(130118546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Galeo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 168.224.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013097851/10.

(130118482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Ficama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.201.

—
Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097830/10.

(130118497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Gandria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.918.

Extrait des décisions présent par les administrateurs restants en date du 8 mai 2013

1. Mme Stéphanie MEYER, administrateur de société, née à Saint-Mard (Belgique), le 14 août 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur en remplacement de M. Xavier SOULARD, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires. 7

2. M. Sébastien ANDRE a été nommé comme président du conseil d'administration en remplacement de M. Xavier SOULARD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 12.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097875/19.

(130119204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

UPX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 522.080,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.100.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "UPX INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 170 100, incorporated by deed enacted on 5 July 2012, published in the Memorial C n° 2005 of August 11, 2012 and which has been amended for the last time by deed enacted on September 17, 2012, published in the Memorial C n° 2625 of October 23, 2012.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "Avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, "private employee", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 16,500.- EUR (sixteen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 522,080.- EUR (five hundred and twenty-two thousand eighty Euros) to 538,580.- EUR (five hundred and thirty-eight thousand five hundred and eighty Euros) by the issue of 16,500 (sixteen thousand five hundred) Ordinary Shares of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in kind.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares and a share premium of 1,633,500.- EUR (one million six hundred thirty-three thousand five hundred Euros), by contribution in kind.

2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 16,500.- EUR (sixteen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of 522,080.- EUR (five hundred and twenty-two thousand eighty Euros) to 538,580.- EUR (five hundred and thirty-eight thousand five hundred and eighty Euros) by the issue of 16,500 (sixteen

thousand five hundred) Ordinary Shares of 1.-EUR (one euro) each, to be issued with a share premium of an aggregate amount of 1,633,500.- EUR (one million six hundred thirty-three thousand five hundred Euros), by contribution in kind, and to admit the subscription of the 16,500 (sixteen thousand five hundred) new Ordinary Shares by the existing shareholders, with payment of a share premium of an aggregate amount of 1,633,500.- EUR (one million six hundred thirty-three thousand five hundred Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim held by the shareholders and contributors against the Company in an aggregate amount of 1,650,000.- EUR (one million six hundred and fifty thousand Euros).

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders, here represented by Mrs Catherine Dessoay, prenamed, by virtue of proxies, given under private seal, being annexed to the present deed, indicate their intention to subscribe the 16,500 (sixteen thousand five hundred) new Ordinary Shares, all with a nominal value of 1.-EUR (one euro) and to pay them up (with a share premium in an amount of 1,633,500.-EUR (one million six hundred thirty-three thousand five hundred Euros) by contribution in kind of the claim as hereafter described.

Shareholders	Ordinary Shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	3,943.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	3,720.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	4,144.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	4,643.00
Alpha IAB Co-Investment AB	50.00
TOTAL	16,500.00

All of these shares have been fully paid up by contribution in kind together with a share premium of an aggregate amount of 1,633,500.- EUR (one million six hundred thirty-three thousand five hundred Euros), as follows:

Shareholders	Share premium
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	390,374.09
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	368,283.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	410,305.17
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	459,675.84
Alpha IAB Co-Investment AB	4,861.90
TOTAL	1,633,500.00

Description of the contribution

A portion of a claim against the Company for an aggregate amount of 1,650,000.- EUR (one million six hundred and fifty thousand Euros), as follows:

Shareholders	TOTAL
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	394,317.09
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	372,003.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	414,449.17
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	464,318.84
Alpha IAB Co-Investment AB	4,911.90
TOTAL	1,650,000.00

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at 1,650,000.- EUR (one million six hundred and fifty thousand Euros).

Evidence of contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary in the form of the following documents:

- an interim balance sheet dated June 30, 2013 of the Company, certified by its managers;
- an excerpt of the trade registry of the Company dated July 8, 2013;
- a declaration of value of the contribution signed on July 8, 2013 by the contributing shareholders; and
- a declaration issued by the managers of the Company on July 8, 2013.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoay, by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind and with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

« Art. 8.

" **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 538,580.-EUR (five hundred and thirty-eight thousand five hundred and eighty Euros), represented by 29,000 (twenty nine thousand) ordinary shares, (the «Ordinary Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 56,620 (fifty six thousand six hundred twenty) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), of 1.- EUR (one euro) each.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8.2. to 8.8 of these Articles, to offset any net realized losses, to make distribution to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " UPX INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer (ci-après «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 100, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2012, publié au Memorial C n° 2005 du 11 août 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 septembre 2012, publié au Memorial C n° 2625 du 23 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice

Madame Véronique Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 16.500,- EUR (seize mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 522.080,- EUR (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts euros) à 538.580,- EUR (cinq cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingts euros) par l'émission de 16.500 (seize mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en nature.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales avec une prime d'émission d'un montant de 1.633.500,- EUR (un million six cent trente-trois mille cinq cents euros) par apport en nature.

2. Modification des articles 8.1 des statuts afin de refléter cette situation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 16.500,- EUR (seize mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 522.080,- EUR (cinq cent vingt-deux mille quatre-vingts euros) à 538.580,- EUR (cinq cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingts euros) par l'émission de 16.500 (seize mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 1.633.500,- EUR (un million six cent trente-trois mille cinq cents euros) par apport en nature et d'admettre la souscription des 16.500 (seize mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires par les associés existants, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.633.500,- EUR (un million six cent trente-trois mille cinq cents Euros), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une créance envers la Société détenue par les associés apporteurs d'un montant global de 1,650,000.- EUR (un million six cent cinquante mille euros).

Intervention - Souscription - Paiement

Les associés existants, ici représentés par Maître Catherine Dessoï, prémentionnée, en vertu des procurations, sous seing privé, qui demeureront annexées au présent acte, ont déclaré souscrire les 16.500 (seize mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires toutes d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) et de les libérer ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 1.633.500,- EUR (un million six cent trente-trois mille cinq cents Euros) par apport en nature de la créance comme ci-après décrit.

Associés	Parts Sociales Ordinaires
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	3.943,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	3.720,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	4.144,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	4.643,00
Alpha IAB Co-Investment AB	50,00
TOTAL	16.500,00

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 1.633.500,- EUR (un million six cent trente-trois mille cinq cents euros), comme suit:

Associés	Prime d'émission
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	390.374,09
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	368.283,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	410.305,17
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	459.675,84
Alpha IAB Co-Investment AB	4.861,90
TOTAL	1.633.500,00

Description de l'apport

Une partie d'une créance contre la Société pour un montant global de 1.650.000,-EUR (un million six cent cinquante mille euros), comme suit:

Associés	TOTAL
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	394.317,09
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	372.003,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	414.449,17
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	464.318,84
Alpha IAB Co-Investment AB	4.911,90
TOTAL	1.650.000,00

104321

Evaluation

La valeur nette de cette contribution en nature est évaluée à 1.650.000,- EUR (un million six cent cinquante mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des documents suivants:

- des états financiers au 30 juin 2013 de la Société, certifiés par ses gérants;
 - un extrait du registre de commerce et des sociétés de la Société, daté du 8 juillet 2013;
 - une déclaration de valeur de l'apport émise le 8 juillet 2013 par les associés apporteurs;
- et
- une déclaration du 8 juillet 2103, émanant des gérants de la Société.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus aux présentes les gérants de la Société, ici représentés par Maître Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature et sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et la libération.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« Art. 8.

« **8.1.** Le capital social est fixé à 538.580,-EUR (cinq cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingts euros), représenté par 29.000 (vingt-neuf mille) Parts Sociales Ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 56.620 (cinquante-six mille six cent vingt) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignés ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

En plus du capital social, il peut être ouvert un compte-prime sur lequel est transféré toute prime payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte-prime peut être utilisé pour le rachat de n'importe quelle classe de parts sociales selon l'article 8.2. à 8.8 de ces Statuts, afin de compenser n'importe quelles pertes nettes réalisées, afin d'en effectuer la distribution à l'associé unique ou aux associés, ou afin d'en allouer des fonds à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31685. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013100196/250.

(130121287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ASTER Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.728.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the first day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Caesar Luxco S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with The trade and Companies register of Luxembourg under number B 167152,

The here above appearing is represented by Ms Carla Aves Silva, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 28 June 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "ASTER Caesar S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with any Luxembourg and Foreign entity, to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares").

The holders of the Share are referred hereunder as the «Shareholders».

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the "Specific Class Shares") and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific class of shares issued by the Company and held by it (the "Specific Asset").

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the "Shares" and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares shall be further detailed.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers who need not be Shareholders themselves (the "Manager(s)").

8.2 If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

8.3 The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine their number, the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

8.4 The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.5 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

9. Power of the managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by the board of managers.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meetings of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary if any appointed by the board of managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

13. Powers of the shareholder - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares.

15.1 Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not

exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Chapter VI. - Liquidation

16. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash as follows:

Caesar Luxco S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and one hundred Euro (EUR 1,100.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs Sylvie REISEN, employee, born on 1 November 1965 in Steinfort, residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay-aux-Roses on September 1, 1963 residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Etienne DROUARD, employee, born in Nancy (F) on 30 September 1967, residing professionally in 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, at L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Caesar Luxco S.à r.l. une société constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Luxembourg, 21, Boulevard grande Duchesse Charlotte, L-1331 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.152

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Carla Alves Silva, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ASTER Caesar S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les "Parts Sociales Spécifiques") et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à cette catégorie spécifique de parts sociales émises par la Société et détenues par la Société (les "Avoirs Spécifiques").

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques dans leur ensemble sont définis ci-après comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales seront détaillés ultérieurement.

5.5 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement Associé (les "Gérants").

8.2 Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Les Gérants seront élus par une résolution de l'Associé unique ou des Associés selon le cas, qui détermineront leur nombre, la durée de leur mandat, et resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Ils ont la faculté d'être réélus mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée des Associés.

8.4 Le Conseil Gérance élit un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Gérant nommé dans ce but parmi les autres Gérants présents à l'assemblée.

8.5 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant par une résolution des Associés titulaires d'une majorité des votes.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

11. Sub-délégation et agent du gérant.

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant.

12.4 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par le président du conseil de gérance et un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés le président du conseil de gérance et par un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs des associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

Titre V. - Exercice social

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Les soldes sont à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Titre VI. - Liquidation

16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces comme suit:

Caesar Luxco S.à r.l.	12.500 Parts
Total:	12.500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent Euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérants pour une période indéterminée:

- Madame Sylvie REISEN, employée, née à Steinfort le 1^{er} novembre 1965, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte at L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, né à Fontenay-aux-Roses (F) le 1^{er} septembre 1963, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Etienne DROUARD, employé, né à Nancy (F) le 30 septembre 1967 demeurant professionnellement à 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Aves Silva, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/3013/30849. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100328/428.

(130122417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

BMO Finance Company IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.716.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July,

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, Bank of Montreal Holding, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Canada, having its head office address at 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9 and registered under corporation number 342764-1,

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "BMO Finance Company IV".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up (the "Shares").

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per Share.

Art. 9. Transfer of shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own Shares at any time at the discretion of the board of managers and the shareholder(s) hereby undertakes to vote in favor of such redemption; however, the redemption takes place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital and share premium attached to the redeemed Shares (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company shall be managed by at least five (5) managers forming a board of managers, three (3) of whom namely the type A managers, shall be Luxembourg residents and two (2) of whom, namely the type B managers, shall be Bank of Montreal employees that may be resident in Canada, the United States of America or country other than the Grand-Duchy of Luxembourg.

No manager needs be a shareholder of the Company and the managers can, but need not be, employees of the shareholder(s) of the Company.

The managers shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be, for a term of not exceeding six (6) years, renewable without limit in the same manner. The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

Any acceptance by a manager of his/her appointment shall be made in writing.

Should a manager cease to hold office, the conditions and circumstances shall be documented and reviewed by the chairman of the board of managers.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

In case of vacancy, the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital shall appoint by resolution as many managers as necessary to fill such vacancy.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of one (1) type A manager and one (1) type B manager.

The sole manager, or the board of managers, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several managers or to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager, or the board of managers, will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman, who shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by the chairman or at least two managers. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

The members of the board of managers shall meet physically at least two (2) times a year and the meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter, telegram, telex or telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers, only if physically situated outside Canada or the United States of America at the time of the meeting, may participate into a meeting by telephone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are physically present in the meeting room in the Grand-Duchy of Luxembourg a majority of managers. A list of attendance shall be attached to the minutes of the meeting.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, such majority must include at least one (1) type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers."

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of managers failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of April or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts each year on November 1st and ends on October 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting for approval.

Art. 19. Profits. The positive balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges, provisions and taxes, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when

the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Art. 20. Dividends. Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, subject to the allocation of the legal reserve, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve. However, the dividends shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date.

Art. 21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of managers may decide to pay interim dividends on Shares before the end of a financial year, and if so shall decide on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 22. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on October 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) Shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Bank of Montreal Holding, Inc., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

First resolution

- Mrs. Ailbhe Jennings, born on March 27, 1963, in Dublin, Ireland, and residing professionally at 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Austin J. O'Connor, born on September 17, 1944, in Woolpit, England, and residing professionally at 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Patrick Schott, born on September 17, 1954, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and residing at 1, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, Grand-Duchy of Luxembourg;

are appointed as type A managers of the Company until the holding of the annual general meeting of the sole shareholder to approve the annual accounts for the financial year ending on October 31, 2018;

- Mrs. Marjorie Tang, born on November 10, 1953, in Oshawa, Canada, and residing professionally at 100 King Street West, 19th Floor, First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1 Canada; and

- Mr. Anthony Ebdon, born on November 7, 1957, in Capetown, South Africa, and residing professionally at 95 Queen Victoria Street, London, EC4V 4HG, United Kingdom;

are appointed as type B managers of the Company until the holding of the annual general meeting of the Sole Shareholder to approve the annual accounts for the financial year ending on October 31, 2018.

Second resolution

The registered office of the Company shall be established at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet,

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Bank of Montreal Holding, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of Canada, having its head office address at 333-7th Avenue S.W., The Dome Tower, Calgary, Alberta, T2P 3N9 and registered under corporation number 342764-1;

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée -Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «BMO Finance Company IV».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir

les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées (les «Parts Sociales»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment et à la discrétion du conseil de gérance et les associés s'engagent à voter en faveur d'un tel rachat; toutefois le rachat ne peut avoir lieu que pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat est décidé par résolution des associés avec la même majorité requise que pour une modification des Statuts.

Les Parts Sociales ainsi rachetées doivent être annulées ainsi que le capital social émis plus la prime d'émission y attachée (s'il en existe une) incluant la part correspondante à la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, doivent être réduits en conséquence.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société est gérée par au moins cinq (5) gérants formant un conseil de gérance, trois (3) gérants, nommément les gérants de type A, doivent être résidents Luxembourgeois, deux (2) gérants, nommément les gérants de type B, doivent être des employés de Bank of Montreal, qui peuvent être résidents du Canada, des Etats-Unis d'Amérique ou de tout pays autre que le Grand-Duché du Luxembourg.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société et les gérants, peuvent mais ne sont pas obligés, d'être des employés de (s) associé(s) de la Société.

Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société le cas échéant, pour une durée n'excédant pas six (6) ans, renouvelable sans limite de la même façon. La rémunération, le cas échéant, des gérants est déterminée de la même manière.

Chaque acceptation de sa nomination par un gérant est faite par écrit. Si un gérant cesse ses fonctions, les conditions et circonstances sont documentées et revues par le président du conseil de gérance.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

En cas de vacance, l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, nomme(nt) par résolution autant de gérants nécessaires pour combler cette vacance.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de type A et un (1) gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérant(s) ou à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président, qui préside à toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance est présidé par un gérant présent et nommée pour cette occasion. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance se rencontre physiquement au moins deux (2) fois par an et les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par lettre, télégramme, télex ou téléfax ou tout moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance, seulement s'il est en dehors du Canada ou des États-Unis d'Amérique au moment de la réunion, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, sont présents physiquement dans la salle de réunion au Grand-Duché de Luxembourg une majorité de gérants. Une liste de présence est attachée aux minutes de la réunion.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, une telle majorité doit inclure au moins un (1) gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé vingt-quatre heures à l'avance avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Art. 20. Dividendes. Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci sera attribué sur les bénéfices restants, après affectation à la réserve légale, par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable. Toutefois les dividendes deviennent exigibles et payables seulement lorsqu'ils sont déclarés exigibles et payables par résolution(s) du conseil de gérance, ces résolutions doivent par ailleurs établir la date d'enregistrement et la date de paiement.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination.

Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société ne peut être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 octobre 2013.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Bank of Montreal Holding, Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cent cinquante Euros (EUR 1.150,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- Mme. Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963, à Dublin, Irlande, et résidant professionnellement au 9 rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Austin J. O'Connor, né le 17 septembre 1944, à Woolpit, Angleterre, et résidant professionnellement au 9 rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Patrick Schott, né le 17 septembre 1954, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et résidant professionnellement au 1, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type A de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés devant approuvés les comptes de l'exercice social se terminant le 31 octobre 2018;

- Mme. Marjorie Tang, née le 10 Novembre 1953, à Oshawa, Canada, et résidant professionnellement au 100 King Street West, 19th Floor, First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1 Canada; et

- M. Anthony Ebdon, né le 7 novembre 1957, à Capetown, Afrique du Sud, et résidant professionnellement au 95 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4HG, Royaume-Uni;

sont nommés gérants de type B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés devant approuvés les comptes de l'exercice social se terminant le 31 octobre 2018;

Seconde résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2013. Relation GRE/2013/2943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100361/487.

(130122225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Beethoven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.715.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALPINE INVESTMENTS COMPANY CORP., a corporation formed and validly existing under the laws of the Panama, having its registered office in Panama, registered Microjacket 797265, document 2347652, and here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, having her professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Beethoven HoldCo S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Capellen, in the municipality of Mamer. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Capellen/Mamer.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five EUR (EUR 125.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least two managers approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or all the Managers. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or all the Managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of any two Managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the

resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by way of contributions in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
ALPINE INVESTMENTS COMPANY CORP	100	EUR 12,500.-
Total:	100	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Partnership, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Kelly MUJA MUKENDI, born on 17 May 1978, in Kinshasa, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Cédric BUISINE born on 6 October 1978 in Paris, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg

2. The address of the Company is fixed at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ALPINE INVESTMENTS COMPANY CORP., une société de droit panaméen, ayant son siège social au Panama, et enregistrée au Microjacket 797265, document 2347652, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Beethoven HoldCo S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Capellen, dans la commune de Mamer. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Capellen/Mamer.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objets. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;

- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;

- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes; et

- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par un cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un

secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée à condition qu'au moins deux gérants aient approuvé les résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par tous les gérants. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par tous les gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts	Paiement
ALPINE INVESTMENTS COMPANY CORP	100	EUR 12.500,-
Total:	100	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Kelly MUYA MUKENDI, né le 17 mai 1978 à Kinshasa, résidant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Cédric BUISINE, né le 6 octobre 1978 à Paris, résidant professionnellement au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'adresse du siège social est fixée au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31803. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100338/474.

(130122166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Brasseur Mgmt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.259.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

- 1.- Mr Stefan Schaechterle, private employee, born on July, 18 1959 in Stuttgart (Germany), residing in L-8293 Keispelt, 12, rue de Mersch,

2.- Mrs Nathalie Lamarche, housewife, born on July, 16 1967 in Louvain (Belgium), residing in L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

Both represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of two proxies given on 20 June 2013.

wich, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing persons explained that they are the sole shareholders of "BRASSEUR MGMT S.à r.l." a société à responsabilité limitée having a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15.000) represented by one hundred and fifty (150) with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, with its registered office at L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed by the undersigned notary, on March 8th 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1216 on July 20th 2007 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 127.259. (the "Company").

The Shareholders, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders change Article 4 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is to provide services of direct or indirect management and advise regarding the management of commercial companies whether or not they are part of the same group.

The Company shall not provide any advice on financial operations and investments as defined under the activity of adviser in financial operations by the law of 5th April 1993 regarding the Financial Sector.

The company may also focus on the retail sale of flowers, plants and the creation of specific assortments on customers' demand, as well as the sale of accessories

The Company may hold participations in Luxembourg companies and foreign companies and administrate, develop and manage its portfolio of participations as well as administer its liquid assets and portfolio of securities.

The Company may acquire for its own account and sell immovable property, develop and manage such real estate.

It may borrow to its properties as collateral, as surety, make all mortgages, while both for its own account and for third parties.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Company may borrow in any form or proceed to the issue of bonds and debentures provided that it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

The Company may also carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred and fifty euros (750.-EUR).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stefan Schaechterle, employé privé, né le 18 juillet 1959 à Stuttgart (Allemagne), demeurant à L-8293 Keispelt, 12, rue de Mersch,

2.- Madame Nathalie Lamarche, femme au foyer, née le 16 juillet 1967 à Louvain (Belgique), demeurant à L-8293 Keispelt, 12, rue de Mersch,

tous deux représentés par Madame Géraldine Nucera, employée privée, résidant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sou seing-privé le 20 juin 2013

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants ont exposé qu'ils sont les seuls associés de "BRASSEUR MGMT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant un capital de quinze mille Euros (15.000,- EUR) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1216, le 20 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 127.259 (la "Société").

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les Associés modifient l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la fourniture de services de gestion directe ou indirecte et de conseil en matière de gestion de sociétés commerciales que ces sociétés soient ou non des sociétés du même groupe.

La Société ne fournira aucun service de conseil en opérations financiers et notamment en matière d'investissement tels que définis sous la notion de conseiller en opération financière par la loi du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier.

La société pourra également avoir pour objet la vente de fleurs au détail, de plantes et la création d'assortiments spécifiques à la demande de la clientèle, ainsi que la vente d'accessoires.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La Société peut détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et administrer, développer et gérer son portefeuille de participations ainsi que gérer ses liquidités et son portefeuille d'obligations.

La société peut acquérir pour son propre compte, et vendre des immeubles, mettre en valeur et gérer de tels biens immobiliers.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise commerciale ou industrielle et peut leur fournir toute assistance par la voie de prêts ou autres.

La Société pourra procéder à des emprunts sous toutes formes et pourra émettre des obligations ou certificats obligataires, sous réserve que l'émission de ces instruments ne soit pas destinée au public.

La Société pourra encore effectuer toute opération utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent soixante-treize euros (773,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29335. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100362/105.

(130121833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Borzoi Company Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Chivas House, 72 Chancellors Road, W6 9RS London, United Kingdom,

duly represented by Mrs. Mevlüde Aysun Tokbag, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in Paisley on June 18, 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with it to the registration authorities.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that BRISTOL (LUXEMBOURG) S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86970, was incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on April 17, 2002, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1030 on July 5, 2002 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg on June 6, 2007, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 1979 on September 13, 2007 (the "Company");

- that the corporate capital of the Company amounts to seventy-two million one hundred and eighty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 72,186,720.-) represented by two million four hundred and six thousand two hundred twenty-four (2,406,224) corporate units with a par value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each;

- that it is the sole member of the Company;

- that, in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of June 19, 2013 and to put it into liquidation;

- that the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as of June 18, 2013 as approved by resolutions of the managers of the Company on June 19, 2013 and as approved herewith by itself, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- a copy of the aforementioned interim balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company, known or unknown as at June 19, 2013;

- that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed with effect as of June 19, 2013;

- that the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their respective duties;

- that it shall be proceeded with the cancellation of all corporate units;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's registered office located at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at one thousand eight hundred fifty Euros (EUR 1,850.-).

The amount of the share capital is valued at EUR 54,084,600.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party's proxy holder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date and time named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorgehenden Textes

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten Juni.

Vor Uns Notar Maître Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Borzoi Company Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung England und Wales Rechts, mit Sitz in Chivas House, 72 Chancellors Road, W6 9RS London, England,

vertreten durch Frau Mevlüde Aysun Tokbag, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Paisley, am 18. Juni 2013.

Die besagte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft BRISTOL (LUXEMBOURG) S.À R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-1130 Luxemburg, 37, rue d'Anvers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 86970 (nachstehend die «Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Léon Thomas, bekannt als Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg vom 17. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1030 vom 5. Juli 2002 und dessen Satzung zum letzten Mal am 6. Juni 2007 geändert wurde, gemäß einer Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg und veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1979 am 13. September 2007;

- Dass das Gesellschaftskapital USD 72.186.720.- (zweiund-siebzigmillioneneinhundertsechsdachzigtausendsiebenhundertzwanzig Dollar), eingeteilt in 2.406.224 (zweimillionenvierhundertsechstausend-zweihundertvierundzwanzig) Anteile mit dem Nennwert von je USD 30.- (dreißig Dollar), beträgt und voll eingezahlt ist;

- Dass die erschienene Partei der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ist;

- Dass die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, die vorzeitige und sofortige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation erklärt mit Wirkung ab dem 19 Juni 2013;

- Dass der alleinige Gesellschafter, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und gemäß der Zwischenbilanz vom 18. Juni 2013, wie durch Beschluss der Geschäftsführer der Gesellschaft und hiermit von ihm selbst genehmigt, erklärt, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, mitgerechnet die Verbindlichkeiten der Liquidation, bezahlt oder eingezahlt sind;

- Die besagte Zwischenbilanz wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden;

- Dass die Tätigkeiten der Gesellschaft eingestellt wurden;

- Dass dem alleinigen Gesellschafter folglich das Gesamtvermögen übertragen wurde und dieser sich verpflichtet, alle und jede bekannte oder unbekanntete Verbindlichkeit der Gesellschaft auszugleichen am 19. Juni 2013;

- Dass somit die Liquidation der Gesellschaft als erreicht und abgeschlossen angesehen wird mit Wirkung ab dem 19. Juni 2013;

- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für ihre jeweiligen Pflichten erteilt wird;

- Dass die Annullierung aller ausgegebenen Gesellschaftsanteile ausgeführt werden soll;

- Dass alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die gesetzlich vorgesehene Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1130 Luxemburg, 37, rue d'Anvers, aufbewahrt werden sollen.

Der Inhaber einer Kopie der gegenwärtigen Urkunde gilt hinsichtlich der gesetzmäßigen Veröffentlichung und Registrierung als bevollmächtigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr ein tausend acht hundert fünfzig Euro (EUR 1.850,-).

Das Gesellschaftskapital wird auf EUR 54.084.600 abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Vertreters der oben erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen des gleichen Vertreters der oben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Uhrzeit wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Mevlüde Aysun Tokbag, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2013. Relation GRE/2013/2529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2013100368/124.

(130122868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097784/11.

(130118910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur David COWLING, directeur, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1211 Genève, Suisse, Président;

- Madame Luce GENDRY, demeurant professionnellement à c/o Rothschild & Cie, 23bis, avenue de Messine, F - 75008 Paris, France, Vice-Président;

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à c/o Diorasis Capital Management S.A., 1, place des Florentins, CH - 1211 Genève, Suisse,

- Monsieur Niko LAINE, comptable, demeurant professionnellement à c/o General Oriental (Services) Limited, 77, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Monsieur Bryan DIX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à La Tanière Le Preel, Castel GY5 7DN, Guernsey.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés: B65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097855/26.

(130118766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097785/11.

(130118911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.
